

### SOMMAIRE

Page 1

Edito

Page 2

**1 – COURS DES BOIS SUR PIED**

Page 3 - 4

**2 - CLOTURE DES ASSISES DE LA  
FORET ET DU BOIS**

Page 5 – 6

**3 – MANIFESTE DE LA FILIERE FORET  
BOIS DESTINE AUX CANDIDATS DES  
ELECTIONS NATIONALES 2022**

Page 7 – 8

**4 – LA FORMATION POUR LES  
ADHERENTS DE FRANSYLVA 07 EN  
2022**

Page 9

**5 – CENTRALE D'ACHATS ET CLUB  
AVANTAGES**

Page 10

**6 – LES PROPOSITIONS DE BORALEX  
DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE DE  
COMPENSATION  
ENVIRONNEMENTALE**

Page 11 – 12

**7 – L'ACCES A NOS ADHERENTS AU  
SITE FRANSYLVA**

Page 12

**INFOS UTILES**

Chers amis,

Cette feuille ardéchoise printanière est d'une densité particulière car elle veut refléter une partie de l'activité nationale de nos organisations et vous témoigner des services renforcés et renouvelés que Fransylva 07 fournit à ses adhérents. Vous trouverez donc d'abord les éléments susceptibles d'enrichir votre réflexion sur les points suivants :

- Les cours des bois,
- La clôture des Assises de la Forêt et du Bois initiées par le ministre de l'agriculture et de l'alimentation
- Le Manifeste de la Filière Forêt Bois à faire parvenir à tous nos futurs élus.

Vous trouverez ensuite les points importants concernant l'activité de Fransylva 07 :

- Le programme de formation 2022 et l'inscription d'urgence aux stages programmés.
- Le démarrage d'une centrale d'achat et d'un club avantages pour les adhérents de Fransylva 07.
- Une note sur les perspectives offertes par la société BORALEX aux propriétaires de Fransylva 07, dans le cadre de son engagement de compensation environnementale.
- Un flash sur les nouvelles modalités d'information du monde forestier mises à votre disposition par Fransylva 07.

Beaucoup d'informations donc dans cette période riche en événements pour la forêt. Il est nécessaire que les forestiers connaissent les grandes évolutions et sachent bénéficier des opportunités qui leur sont offertes ; ainsi ils seront mieux armés pour répondre efficacement à des campagnes le plus souvent infondées mettant en cause la forêt et ses gestionnaires.

Bonne lecture à tous et bien amicalement,

Le président de Fransylva 07  
Gérard CHAURAND



# I – COURS DES BOIS SUR PIED

## COURS DES BOIS SUR PIED

### PRIX DES FEUILLUS

Dernière mise à jour: avril 2021. Pourquoi par qualité plutôt que par diamètre ? Les prix des feuillus sur pied – classés par diamètre – dépendent d'une infinité de facteurs et se traduisent soit par une fourchette trop large soit par une moyenne tout aussi peu exploitable. Afin de mieux renseigner ses lecteurs en leur donnant l'information la plus précise possible, *Forêts de France* a donc fait le choix des prix par qualité et non par diamètre. L'estimation n'est pas un exercice facile car un même arbre comporte une proportion variable de différentes qualités. Indices renouvelés régulièrement en cours d'année.

#### PRIX MOYENS PAR QUALITÉ RELEVÉS EN FORÊTS (EN EUROS/M<sup>3</sup>/SUR PIED) – Avril 2021

Qualité L <sup>1</sup>	Diamètre <sup>2</sup>	Défauts <sup>3</sup>	Utilisation	Prix <sup>4</sup>	Évolution <sup>5</sup>	
<b>Chêne</b>						
A	3 m	55 et +	○	Merrain/Tranchage 1 <sup>er</sup> choix	560 et +	↗
A	3 m	50 et +	○	Merrain/Tranchage 2 <sup>d</sup> choix	430 et +	↗
B	3 m	50 et +	●	Merrain/Plot ébénisterie	360 et +	↗
B	1,20 m	50 et +	●	Merrain 2 <sup>e</sup> choix	175 à 345	↗
B	3 m	50 et +	●	Plot menuiserie	350	↗
C	3 m	45 et +	● ●	Plot dépareillé	150	↗
C	2 m	35 et +	● ● ●	Avivés	60 à 80	↘
C	3 m	40 et +	● ● ●	Charpente	65 à 80	↘
C	3 m	40 et +	● ● ●	Châssis	40	↘
D	2 m	30 et +	● ● ● ●	Traverse	23	↘
D	1,50 m	30 et +	● ● ● ●	Palette	5	↘
<b>Hêtre</b>						
A	3 m	55 et +	○	Tranchage	140 et +	↗
B	3 m	50 et +	● cœur rouge exclu	Plot 1 <sup>er</sup> choix	70 à 100	↗
B	2,5 m	45 et +	● cœur rouge exclu	Déroulage	60 à 90	↗
C	3 m	45 et +	● ●	Plot 2 <sup>d</sup> choix	20 à 28	↗
C	2 m	35 et +	● ● ●	Avivés	8 à 23	↗
C	1,50 m	35 et +	● ● ●	Calage	6 à 14	↗
D	1,80 m	30 et +	● ● ● ●	Traverse	6 à 12	↗
D	1,50 m	30 et +	● ● ● ●	Palette	2 à 3	↗
<b>Châtaignier</b>						
A	3 m	50 et +	○	Tranchage	230 et +	↔
B	3 m	45 et +	●	Plot 1 <sup>er</sup> choix	105 à 205	↔
B	3 m	40 et +	●	Plot 2 <sup>d</sup> choix	55 à 110	↔
C	3 m	40 et +	● ●	Charpente	38 à 80	↔
C	1,50 m	30 et +	● ● ●	Avivés	13 à 48	↔
D	1,50 m	20 et +	● ● ● ●	Piquet	15	↔
<b>Peuplier</b>						
A	2,5 m	45 et +	○ bille élaguée, bois blanc	Déroulage 1 <sup>er</sup> choix	48 à 58	↔
B	2,5 m	40 et +	● bille élaguée	Déroulage 2 <sup>d</sup> choix	38 à 48	↔
C	2 m	35 et +	● ●	Sciages	18 à 28	↔
<b>Frêne</b>						
A	3 m	50 et +	○	Tranchage	190 et +	↔
B	3 m	45 et +	● cœur noir exclu	Plot	90 à 130	↘
C	2 m	35 et +	● ●	Sciages	23 à 40	↘
<b>Merisier</b>						
A	3 m	50 et +	○	Tranchage	250 et +	↔
B	3 m	45 et +	● veine verte exclue	Plot	90 à 140	↔
C	2 m	35 et +	● ●	Sciages	15 à 35	↔
<b>Érable sycomore</b>						
A	3 m	50 et +	○ mais fibre ondulée recherchée	Tranchage	330 et +	↔
B	3 m	45 et +	●	Plot	135 à 160	↔
C	2 m	35 et +	● ●	Sciages	45	↔



### PRIX DES RÉSINEUX

Dernière mise à jour: avril 2021. Bois vert non scolyté, fourchettes de tendances moyennes pour troncs bien élagués. Si branchaison, affecter une réduction de prix de 10 à 50% selon les cas. Prix moyens par volume relevés en forêts (en €/m<sup>3</sup> sous écorce). Rq: la cotation de l'épicéa est indiquée en bois verts hors bois secs scolytés.

Volume moyen/tige	0,5 à 1 m <sup>3</sup>	1 à 1,5 m <sup>3</sup>	1,5 à 2 m <sup>3</sup>	Plus de 2 m <sup>3</sup>	Évolution <sup>5</sup>
Épicéa	5 à 30	20 à 40	20 à 45	30 à 60	↔
Sapin	5 à 30	15 à 35	15 à 40	20 à 50	↔
Pin sylvestre	3 à 7	10 à 17	12 à 23	17 à 35	↔
Pin maritime	20 à 28	29 à 45	35 à 47	35 à 47	↔
Douglas	27 à 50	45 à 70	55 à 80	60 à 90	↗

1. L : longueur minimum - 2. Diamètre en centimètre - 3. Un rond blanc : défauts exclus. Un rond bleu : légers défauts tolérés. Deux ronds bleus : quelques défauts acceptés. Trois ronds bleus : nombreux défauts acceptés - 4. Prix sur pied en euros/m<sup>3</sup> - 5. Évolution par rapport à octobre 2020 - Tableaux : © B. Rérat, reproduction interdite.

N. B. Les prix indiqués sur cette page (hors TVA) sont donnés à titre indicatif et n'engagent ni leur auteur (B. Rérat) ni la revue *Forêts de France*. Leur interprétation doit demeurer prudente, notamment en fonction des variables suivantes : marchés locaux, de niches, notion de cru, de qualité (par exemple, absence de gélivure sur châtaignier, de cœur rouge dans le hêtre ou noir dans le frêne...), nature des coupes, importance des lots, conditions d'estimation, d'exploitation...

## II – CLOTURE DES ASSISES DE LA FORET ET DU BOIS

Les assises de la forêt et du bois sont nées de la volonté de nourrir des réflexions sur la forêt française pour répondre aux défis environnementaux, sociétaux et économiques. Elles ont également voulu produire des solutions partagées et concrètes. Les travaux organisés par le ministre de l'agriculture et de l'alimentation ont réuni tous les acteurs de la filière ainsi que les diverses collectivités et les ONG. Vous trouverez ci-dessous 2 feuillets importants résultants de ces assises mais vous pouvez consulter le texte intégral de la clôture sur : <https://agriculture.gouv.fr/cloture-des-assises-de-la-foret-et-du-bois>

G.C

### Les Assises de la Forêt et du Bois : construire une vision ambitieuse et partagée pour la forêt française de 2030

Notre forêt est à la croisée des chemins de nombreux enjeux aux intérêts parfois divergents et au cœur de stratégies de long terme pour notre société :

→ **Notre stratégie climatique** ; notre forêt et les matériaux qu'elle produit sont des leviers essentiels dans la captation carbone (1 m<sup>3</sup> de bois stockant 1 tonne de CO<sub>2</sub>). Ils doivent contribuer à la transition bas-carbone de notre économie, de nos bâtiments et de nos consommations d'énergie. La forêt et le bois sont donc précieux pour l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050.

→ **Notre stratégie en faveur de la biodiversité** ; notre forêt est diverse (plus de 138 espèces d'arbres), lieu de vie et refuge pour de nombreuses espèces. Les écosystèmes forestiers font face à de forts enjeux de préservation notamment à cause des effets du changement climatique, du dépérissement de certaines essences et des risques liés à une exploitation qui ne serait pas durable.

→ **Notre stratégie industrielle** : notre forêt est une ressource stratégique en matériaux biosourcés valorisables par des savoir-faire industriels et artisanaux (construction bas-carbone, produits éco-conçus, meubles, bois cellulose...). Pour ne pas subir l'exportation de matière première et l'importation de produits transformés, la chaîne de valorisation française sur notre sol doit être consolidée : c'est un enjeu de souveraineté.

L'objectif des Assises de la Forêt et du Bois, fixé par le Premier ministre dès le 24 juillet 2021, a donc été de **faire converger ces différentes stratégies et les intérêts de l'ensemble des acteurs** (ONG, élus, amont, aval...) autour de cette **vision multifonctionnelle de la forêt**, qui est une richesse de la France.

Les Assises ont permis de réunir près de 480 participants via les quatre groupes de travail associant élus, représentants de la filière, scientifiques et principales ONG engagées sur le sujet. **Ensemble, ils ont conduit un dialogue structuré et régulier pour converger sur des positions ou des actions partagés. Les territoires de métropole et d'Outre-Mer ont participé aux travaux par des contributions des Commissions régionales de la Forêt et du Bois et du Comité consultatif des forêts d'Outre-Mer de l'ONF.**

Quatre mois après leur lancement par Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie et Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité, **l'objectif est aujourd'hui pleinement atteint avec des avancées concrètes pour la pérennité de nos forêts et le développement de notre filière bois-forêt et bois-construction.**



## Les Assises de la Forêt et du Bois ont permis de définir une vision forestière immédiate autour de 4 piliers

**1. Relever le défi de la connaissance** pour dresser un état détaillé de la forêt, suivre et anticiper ses évolutions, et accompagner les propriétaires forestiers dans leurs choix face au changement climatique

### Action principale

Dès 2022, soutiens à de nombreux projets de recherche et de développement et d'analyse des données forestières avec notamment le lancement de l'Observatoire de la Forêt qui concernera les forêts de métropole et des Outre-Mer.

**2. Poursuivre et pérenniser les financements dédiés au renouvellement de forêts plus résilientes et riches de biodiversité**

### Action principale

Entre 2021 et 2030, entre 1,1 et 1,4 milliard d'euros seront mobilisés en faveur du renouvellement forestier notamment grâce à la poursuite de France Relance, à la prise de relais par France 2030 puis à la mise en place d'un financement pérenne dédié au renouvellement forestier de 100 à 150 millions d'euros chaque année à partir de 2024, mobilisant notamment les outils de la finance carbone. De nouvelles exigences environnementales accompagneront ce soutien au renouvellement forestier.

**3. Investir massivement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois**

### Action principale

Plus de 400 millions d'euros nouvellement mobilisés avec France 2030 pour développer une industrie du bois souveraine

**4. Expérimenter des nouvelles formes de dialogue national et territorial pour la conduite des politiques forestières et pérenniser la dynamique des Assises**

### Action principale

Dès 2022, mise en place d'une nouvelle gouvernance inclusive et partagée permettant de pérenniser le dialogue avec tous les acteurs des Assises de la Forêt et du Bois.

Le Gouvernement lance également deux types d'expérimentation : des territoires pilotes pour tester de nouvelles formes de dialogue et de concertation autour des enjeux de la politique forestière. Par ailleurs, une expérimentation d'un réseau d'élus comme interlocuteur entre les acteurs de la filière et les citoyens pour expliquer, comprendre et dialoguer, sera mise en place.

# III – MANIFESTE DE LA FILIERE FORET BOIS DESTINE AUX CANDIDATS DES ELECTIONS NATIONALES 2022

Au moment où la France entière va participer à des élections législatives, il est important que chacun d'entre nous aide nos futurs élus à réfléchir aux enjeux et aux défis communs. Avec 23 propositions notre filière Forêt Bois confirme sa mobilisation et son engagement au service de la souveraineté nationale et de la transition écologique.

Au-delà de la synthèse ci-dessous présentée vous pourrez lire l'ensemble du manifeste en allant <https://franceboisforet.fr/2022/02/01/manifeste-de-la-filiere-foret-bois-2022/> G.C

## 2

## Synthèse des propositions de la filière Forêt-Bois

**Pour accompagner l'essor de la filière et renforcer la multifonctionnalité de la forêt et du bois, les responsables de la filière Forêt-Bois demandent des engagements et des mesures claires de la part des responsables publics pour...**

AXE

### 1

**Développer tous les usages du bois et les capacités industrielles françaises pour répondre à la hausse de la demande.**

**Proposition n° 1** Soutenir la compétitivité des entreprises françaises en poursuivant la baisse des charges et la simplification.

**Proposition n° 2** Accompagner le changement d'échelle des industries de la filière et améliorer la souveraineté de la France en produits bois transformés compétitifs et innovants en sécurisant les approvisionnements tout au long de la chaîne.

**Proposition n° 3** Adapter les dispositifs de soutien à la taille des entreprises de la filière.

**Proposition n° 4** Consolider les avancées de la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020).

**Proposition n° 5** Privilégier les matériaux renouvelables et biosourcés et soutenir le développement de l'offre en bois français dans la commande publique.

**Proposition n° 6** Développer l'usage de toutes les essences forestières, gage de préservation de la diversité de nos forêts.

**Proposition n° 7** Ouvrir le « Plan Hydrogène » à l'hydrogène vert à base de biomasse forestière.

**Proposition n° 8** Poursuivre le développement du bois-énergie.



**AXE 2** Adapter les forêts sur le long terme pour conserver la biodiversité et préserver la multifonctionnalité des peuplements forestiers.

**Proposition n° 9** Faire de l'adaptation des forêts une cause nationale en dotant le Fonds Stratégique Forêt-Bois de l'ambition et de la visibilité nécessaires au renforcement de la résilience et au renouvellement forestier.

**Proposition n° 10** Assurer le financement du renouvellement forestier par tous les moyens (Union européenne, crédits des quotas carbone européens, financements privés, Régions, État).

**Proposition n° 11** Renforcer les moyens octroyés à l'observation et la modélisation des forêts en support de la gestion adaptative au changement climatique.

**Proposition n° 12** Développer la prévention et la gestion des risques en forêt.

**Proposition n° 13** Rétablir un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones en déséquilibre marqué et le préserver dans les zones où il est suffisant.

**Proposition n° 14** Sécuriser et simplifier les conditions de la gestion forestière durable.



**AXE 3** Renforcer l'attractivité des métiers de la filière et développer les compétences pour pourvoir les emplois d'aujourd'hui et de demain.

**Proposition n° 15** Soutenir l'amélioration des conditions de travail dans la filière via la mécanisation et la numérisation afin de renforcer l'attractivité des métiers.

**Proposition n° 16** Déployer une grande campagne nationale de formation à la construction mixte et bas-carbone, outil d'accompagnement de la RE 2020 pour le volet développement des compétences.

**Proposition n° 17** Faire de l'apprentissage la voie prioritaire de préparation aux diplômes professionnels.

**Proposition n° 18** Redonner de l'autonomie aux partenaires sociaux dans la gestion des politiques de formation professionnelle.

**Proposition n° 19** Renouveler une campagne de communication nationale pour aider les entreprises de la filière à recruter.



**AXE 4** Rapprocher les citoyens de la forêt et de la filière Forêt-Bois

**Proposition n° 20** Œuvrer à la signature d'une convention entre le ministère de l'Éducation nationale et les professionnels de la filière pour développer la connaissance de la sylviculture (+ matériau bois / cycle carbone).

**Proposition n° 21** Constituer une plateforme d'échange structurée avec les ONG représentatives.

**Proposition n° 22** Mettre à disposition des outils d'information pédagogiques sur le fonctionnement des forêts.

**Proposition n° 23** Poursuivre la structuration engagée avec la Fédération des Communes Forestières d'un réseau d'élus locaux formés et informés pour expliquer la gestion forestière.



Exemple de communication grand public, scolaires, etc. sur le cycle sylvicole et l'utilisation du matériau bois selon les essences... Banderole taille réelle 150 cm L x 120 cm H avec œillets.

# IV – LA FORMATION POUR LES ADHERENTS DE FRANSYLVA 07 EN 2022

1 - Une forte action de formation est prévue cette année pour nos forêts 07 : l'initiation à la gestion de la forêt les vendredis 20 mai, 3 juin et 17 juin. Le bulletin d'inscription ci-dessous doit être envoyé au plus tôt et **avant le 9 mai**. C'est une excellente formation profitez en ! G.C



**Se former, c'est important !**  
« Nous sommes prêts...  
Et vous ? »

**Inscription en ligne**  
sur le site internet  
<https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr>  
rubrique « Information et Formation »

### Contact / Inscription

Stéphanie JOUMEL  
Association FOGEFOR Auvergne-Rhône-Alpes  
CRPF Auvergne-Rhône-Alpes,  
10 allée des eaux et forêts, 63370 LEMPDES  
06-19-69-37-49 ou [stephanie.joumel@cnpf.fr](mailto:stephanie.joumel@cnpf.fr)  
Permanence les vendredis



L'association FOGEFOR Auvergne-Rhône-Alpes  
organise cette formation en partenariat avec le  
CNPF et FRANSYLVA



## Formation d'initiation à la gestion forestière en Ardèche



**FOGEFOR**  
Formation à la  
Gestion Forestière

**FRANSYLVA**  
Forestiers Privés de France

**CNPF**  
COMMISSION NATIONALE  
PROFESSEURS FORESTIERS  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### OBJECTIFS DU STAGE

3 jours d'immersion en forêt Ardéchoise pour découvrir le fonctionnement de la forêt, de sa gestion et de la filière forêt-bois.

### PROGRAMME

**Vendredi 20 mai 2022** Lamastre (07) 9h30 -17 h  
Matinée en salle: Le contexte forestier régional et départemental. Les principaux organismes forestiers : qui fait quoi? Des outils pour gérer ses biens forestier : décryptage d'un compte cadastral et présentation de la Forêtbois et la BZF.

Après-midi en forêt : Reconnaître les principales essences. Initiation à la sylviculture, notions de coupes et travaux.

**Vendredi 03 juin 2022** Mariac (07) 9h30 -17 h  
Matinée en salle: Un arbre comment ça fonctionne ? Le rôle du sol et des facteurs climatiques. Multifonctionnalité de la forêt : production de bois, et protection (milieux, biodiversité carbone...).

Après-midi en forêt : Découverte des différents objectifs dans une forêt dotée d'un Document de Gestion Durable. Visite de différents peuplements.

**Vendredi 17 juin 2022** St-Cirgues-en-Montagne (07) 9h30 -17 h  
Matinée en salle: Notions de données économiques. Les différentes étapes d'une vente de bois (présentation de méthodes de cubage des arbres). Les documents de gestion durable.

Après-midi en forêt : Exercice de marquage d'une coupe de bois, estimation des volumes, de la qualité des arbres et de la destination des produits.

Intervenant : Bruno Pasturel CNPF

*Compte-tenu de l'actualité sanitaire liée au COVID il est possible que des modifications de dates et/ou d'organisation aient lieu, pour lesquelles vous serez tenu informés. Le nombre de participants pourrait être limité pour respecter les mesures sanitaires.*

### TARIFS

L'adhésion à l'association FOGEFOR Auvergne-Rhône-Alpes est de 10€ pour l'année civile, la formation est de 60€

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les stagiaires ont à leur charge les repas et les déplacements qu'ils réalisent avec leur propre véhicule.  
Les stagiaires doivent avoir souscrit une assurance de responsabilité civile.

### OUI, je m'inscris au stage FOGEFOR Initiation à la gestion forestière Ardèche 2022

**Inscription en ligne** sur le site internet <https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr>  
rubrique « Information et Formation » ou sur le bulletin suivant

Mme /  M.  
Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
Tél .....  
E-mail .....

**Avez-vous un Document de Gestion Durable ?**  
 Plan Simple de Gestion (PSG)  
 Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)  
 Règlement Type de Gestion (RTG)  
 Autre .....  
 Aucun  
 Autre (précisez) .....

**Profession :**  
 Actif  
 Retraité  
 Etudiant  
 Autre .....

**Description de votre forêt :**  
Département .....  
Commune .....  
Surface .....

**statut forestier privé :**  
 Propriétaire de forêt  
 Ayant droit du propriétaire  
 Salarié forestier

Année de naissance .....

### Quelles sont vos attentes vis à vis de cette formation ?

**Règlement**  
 Je cotise la somme de 10€ à l'association FOGEFOR Auvergne Rhône-Alpes pour l'année 2022  
 Je suis déjà adhérent pour l'année 2022  
 Je règle 60€ pour cette formation

Je prends l'engagement de suivre avec assiduité les séances prévues  
L'inscription sera définitive dès réception du règlement, et selon les places disponibles.  
Je verse ma participation (hors repas) : Chèque à l'ordre de : Association FOGEFOR Auvergne Rhône-Alpes.

**Mention RGPD :**  
 J'accepte que les informations saisies soient utilisées à des fins statistiques  
 Je n'accepte pas que mes données soient utilisées

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à votre inscription à une formation FOGEFOR et à des fins statistiques. Le responsable de ce traitement est la Direction Générale du CNPF. La base légale du traitement est l'obtention du consentement des personnes concernées. Les données collectées ne seront pas communiquées à l'extérieur. Le durée de conservation des données est de 3 ans maximum. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à [dpo@cnpf.fr](mailto:dpo@cnpf.fr).

### Bulletin à retourner à

FOGEFOR Auvergne-Rhône-Alpes  
CRPF, 10 allée des eaux et forêts, 63370 LEMPDES  
Avant le : 09 mai 2022

A : .....  
Le : .....  
Signature

2 - Une formation aux outils numérique des forestiers est prévue le 06 et 7 octobre pour vous inscrire aller voir le site

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'association de formation à la gestion forestière (FOGEFOR-Aura) propose chaque année un programme de formations pour tous les propriétaires forestiers de la région.

Ces cycles de formation sont organisés en concertation avec le CRPF et Fransylva.

## **Nous vous informons que le programme des formations 2022 est ouvert aux inscriptions.**

Ces formations sont animées par les techniciens et ingénieurs du CRPF pour tous les propriétaires forestiers. Elles permettent en petit groupe de découvrir la forêt d'aborder des questions d'actualités et d'acquérir de nouvelles connaissances techniques.

Cette année vous retrouverez nos formations d'initiation réservées aux propriétaires qui commencent à s'intéresser de près à leur forêt ou qui ont besoin de se familiariser avec les bases de la sylviculture. Mais aussi nos formations thématiques sur les outils numériques, la biodiversité, le marquage et la commercialisation...

**Le nombre de participants est limité à :  
25 pour les formations d'initiation  
et 15 pour les thématiques.**

**N'hésitez plus à vous inscrire en cliquant sur**



<https://eye.sbc32.com/m2?r=wAXNA564NWU3OGVIODNiOTVjZWUyM2U4YWI3MDk1xBBQcxgY0lc4RtC90Jo159DFD9C2GDC4NjIzODM0YzQ5ZmE4OTc1YmU2YzZkZDgwtmRpZGllci1wcmF0QHdhbmFkb28uZnKgnLNFTUFJTF9DT1JSRUNUSU9OX0IEoKhTVEFURV9JRKJPa7ZlekJmSWppZVNjbnVNaNVNnVkQySDh3p0RjRElFUjC2RUI3bWExSjZTSM04YUJSME9LVE52UaJNLrZlBkpBVmptMFJYNi1BQzg5ZlZYT2tnpFBSQVSuT1JJR0lOX0tJtkRfSUSkWEtWLZ5b1dhclckX1FIYXpuNFBrc0dxZ1RRrVBhcmxvbnMtRm9yZXS2b1N0TjV6eHZSVHlid2k3TmxvUHdGQaCgQ09OVEFDVF9JRLZyLTNkNjNTUVR5T2dyUkVBMTg0dndRsU9SSUdJTI9DQVBUSU9OX0IEumJhc2VfbWFpbHNfMTgtMDMtMjAyMi54bHN4tm1fs25WZlBQVFJLRWxzektPNn1cFGhN7NQSE9ORV9DT1JSRUNUSU9OX0IEoLZXWIR2Ry1DZ1RPLXZMd0JpbXhvR3hBoA==>

# V – CENTRALE D'ACHATS ET CLUB AVANTAGES

En association avec nos amis de Fransylva Haute Loire, Fransylva 07 a mis en place pour vous une centrale d'achat et un club avantages. Seules conditions d'accès nécessaires : Être membre de Fransylva 07 et donner son numéro SIRET. Le feuillet ci-dessous vous donne un premier aperçu des avantages très nombreux et conséquents dont vous pourrez bénéficier dès courant Mai. À cette date, tous à vos écrans en bénéficiant des nouveaux avantages fournis par Fransylva 07 ! G.C

## Vos achats professionnels

Via notre partenaire EXPERT ACHATS, nous avons mis en place, **gratuitement**, une centrale d'achats pour les dépenses de votre entreprise, ou votre groupement forestier.

**100 % gratuit et sans engagement**  
Pas de chiffre d'affaires minimum



**ÉCONOMIQUE**

Base tarifaire unique, conditions grands comptes



**À TIROIRS**

Utilisation des contrats souhaités



**SIMPLE**

Mise en relation directe avec nos fournisseurs

- 4- Les acheteurs de la centrale d'achats FRANSYLVA / EXPERT ACHATS vous contacteront pour préciser vos besoins et vous mettre en relation avec les fournisseurs.
- 5- Après mise en relation et ouverture de compte, vous commandez en direct chez les fournisseurs, et bénéficiez des tarifs négociés par la centrale !

## Quelques offres :



Fournitures Administratives / Mobilier

Téléphonie mobile

Fournitures et maintenance matériel incendie



Location de matériel

Matériels & consommables informatiques

Quincaillerie, visserie et outillage



Achat et location de véhicules

Outils à mains, outils coupants

...

## Comment ça marche ?

Pour bénéficier des conditions grands comptes de la centrale d'achats auprès des fournisseurs partenaires, il vous suffit d'aller sur le site :

<http://expertachats.fr/fransylva/>

- 1- Cochez les familles d'achats qui vous intéressent pour une mise en relation.
- 2- Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre vos dernières factures pour obtenir une étude gratuite, et déterminer les économies réalisables avec nos partenaires.
- 3- Renseignez vos coordonnées. Si vous n'avez pas de n° SIRET, contactez votre syndicat FRANSYLVA pour l'obtenir gratuitement.



## Vos dépenses personnelles

**Club Avantages pour les adhérents FRANSYLVA au prix de 15 € HT/an/personne\***

\*soit 18€ TTC - carte valable pour toute la famille – engagement de 2 ans

+ 1 000 000  
d'avantages  
attractifs



+ 2 500  
partenaires  
locaux et nationaux



## Quelques offres :



**-49%**

Disneyland



**-31%**

Gaumont Pathé



**-35%**

Center Parcs



**-24%**

Puy du Fou



**-7%**

Fnac Darty



**-13%**

Zoo de Beauval



**-5%**

IKEA



**-30%**

CGR



**-4%**

Leclerc



**-5%**

Carrefour



**-17%**

Club Med



**-40%**

Odalys

## Comment ça marche ?

1 - Souscrivez au Club :

<https://souscription.fransylva.leclubavantages.com>

Payez par CB votre adhésion (engagement de deux ans)

2 - Vous recevez votre identifiant et mot de passe par mail

3 - Connectez-vous sur : <https://fransylva.leclubavantages.com>

4 - Profitez des remises de votre Club Avantages !



# VI – LES PROPOSITIONS DE BORALEX DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE DE COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE

Lors de notre Assemblée Générale du 20 novembre 2021, Messieurs Jean Louis CHAZE et Alex AUDIARD vous ont présenté les compensations environnementales retenues par la société BORALEX. La fiche ci-dessous vous confirme cette démarche volontariste notamment sur le financement des reboisements. G.C

## CONSTRUIRE UN PROJET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

### LA MÉTHODE ERC

Lors du développement d'un projet d'énergie renouvelable, tel qu'un parc éolien ou une centrale photovoltaïque au sol, des études écologiques sont réalisées pour assurer sa compatibilité avec son environnement. Ces études se déroulent sur une durée d'une année, cela correspond au cycle biologique des espèces (faune, avifaune et flore confondue). Elles sont réalisées selon la démarche réglementaire « Éviter - Réduire - Compenser » (ERC) qui a pour objectif de minimiser l'impact du projet sur son environnement. Elle va être utile pour bien calibrer et anticiper les mesures permettant de compenser les impacts résiduels significatifs qui ne pourraient être évités ou réduits.

### LA COMPENSATION AU TITRE DU CODE FORESTIER

Cette compensation est liée à la demande d'autorisation de défrichement lorsque celle-ci est nécessaire. La compensation en nature réalisée sous la forme de travaux de boisement ou de reboisement est proportionnelle à la surface défrichée assortie d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 5 et basé sur des critères économiques, sociaux et environnementaux. Le texte de loi associé est l'article L341-6 du Code Forestier.

3 options de compensation sont possibles :

- Versement au FSB (Fond Stratégique de la Forêt du Bois)
- Travaux d'amélioration sylvicole
- Travaux de boisement ou de reboisement

**Le saviez-vous ?** Boralex favorise l'option « boisement ou reboisement » car cette dernière bénéficie directement aux territoires dans lesquels la société s'implante. Boralex a une démarche volontariste sur le financement de ces reboisements en allant au-delà des montants par hectare fixés par arrêté.

### LA COMPENSATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

À la suite de la mise en place de mesures d'évitement et de réduction, des impacts peuvent subsister. Dans ce cas, il est nécessaire de proposer des mesures de compensation pour garantir l'absence de perte nette de biodiversité, voire un gain.

Dans le cas d'impact pour des espèces ou habitats forestiers, il est possible de proposer un îlot de sénescence au sein d'un massif. Le texte de loi associé est l'article L411-2 du Code de l'Environnement (Dérogation espèce ou habitat d'espèce protégée).

Si l'impact concerne des espèces ou des habitats forestiers, le foncier pour la compensation doit concerner des habitats forestiers. Dans ce cas, le type de convention est à définir entre Boralex et le propriétaire concerné.

### VOS CONTACTS POUR EN SAVOIR PLUS

Jean-Louis Chaze, Développeur territorial, 06 43 29 12 05, jean-louis.chaze@boralex.com  
Alex Audiard, Chef de projet, 07 88 58 04 43, alex.audiard@boralex.com



« En tant qu'acteur local, nous cherchons des secteurs à reboiser de tailles variables dans le cadre de la compensation forestière de nos projets d'énergies renouvelables en Ardèche et en région Auvergne-Rhône-Alpes, tant privés que publics. Dans le cadre de nos activités, nous privilégions une compensation forestière qui bénéficie directement aux territoires dans lesquels nous nous implantons plutôt qu'un versement dans un fond forestier national qui serait dilué et sur lequel nous n'aurions pas de traçabilité. »

- Damien Bouilly, Responsable Régional

### COUP D'OEIL SUR BORALEX

Chiffres France



**1,1 GW**  
EN EXPLOITATION



PRÈS DE **70** SITES  
EN EXPLOITATION



+ DE **230**  
COLLABORATEURS



**14** AGENCES  
AU COEUR DES TERRITOIRES



**-115 000**  
TONNES DE CO<sub>2</sub> ÉVITÉES\*



+ DE **500 000**  
FOYERS ALIMENTÉS\*

\*Données annuelles France au 1<sup>er</sup> janvier 2022

### NOTRE PRÉSENCE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**18** PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

**1** PARC SOLAIRE EN CONSTRUCTION

**5** PARCS ÉOLIENS EN EXPLOITATION

SOIT **127 MW**

**3** AGENCES ET CENTRES DE MAINTENANCE  
(GANNAT 03, LYON 69, CHASPUZAC 43)

SOIT + DE **70** FORCES VIVES



## VII – L'ACCES DE NOS ADHERENTS AU SITE FRANSYLVA

Pour mieux vous aider dans la connaissance de l'actualité économique, juridique, fiscale ou syndicale, nous avons décidé de vous ouvrir l'espace adhérents de Fransylva. Le document ci-dessous, réalisé par notre administrateur Laurent WILLIOT, vous en donne les clés d'accès. Bonne lecture. G.C

### Vous aimez les grands espaces ? Vous allez adorer votre espace adhérent.

Grâce à l'espace adhérent de Fransylva, vous allez pouvoir :

1. Suivre toute l'actualité syndicale  
Vous y retrouverez les comptes-rendus des AG, rapports d'activité et informations sur la Fédération et ses partenaires.
2. Vous informer sur l'actualité juridique et fiscale  
Fiscalité, droit de propriété, travaux forestiers, environnement, chasse... autant de sujets qui n'auront plus de secret pour vous
3. Devenir un expert en économie forestière  
Observatoire des prix du bois, bilan des ventes de bois, plan de relance, commerce international font faire chauffer votre tableur préféré
4. Affiner vos stratégies  
Risques sanitaires, biodiversité, usage du bois... Des éléments qui peuvent être utiles aux propriétaires forestiers pour prendre les meilleures décisions de long terme
5. Découvrir les outils, avantages et services qui vous sont réservés  
10% de remise chez Zimmer, contacter le service juridique, offres de formation, déclaration de dégâts de gibier.

Comment ça marche ?

C'est très simple. A l'aide de votre butineur favori, connectez-vous sur <https://www.fransylva.fr/> et cliquez sur « espace adhérents »

Deux cas de figure vont ensuite se présenter : si vous avez indiqué une adresse email sur votre bulletin d'adhésion ou sur la fiche de liaison que vous recevez avec chaque appel de cotisation, il vous suffira de cliquer sur « créer son compte » et de renseigner l'adresse email concernée. A la fin d'une procédure courte et simple, vous recevrez un email de confirmation vous invitant à créer un mot de passe. A l'aide de votre adresse email et de votre mot de passe, vous pourrez accéder à votre espace adhérent.

L'espace adhérent est réservé aux adhérents des syndicats Fransylva ainsi qu'à ses administrateurs et Présidents.  
Pour accéder à cet espace, identifiez-vous ci-dessous ou cliquez sur le bouton "Créer mon compte".

### **CONNEXION À VOTRE ESPACE ADHÉRENTS**

Saisir votre identifiant (email)

Saisir votre mot de passe 

**Créer son compte**

**Se connecter**

[Mot de passe oublié](#)

#### **Vous aviez déjà un compte sur l'ancien site fransylva.fr ?**

Le site fransylva.fr ayant évolué, lors de votre première connexion cliquez sur "Créer son compte" et suivez la procédure pour activer de nouveau l'accès aux informations de l'espace adhérent Fransylva.

Si vous n'avez pas communiqué d'adresse email à Fransylva, indiquez une adresse email après avoir cliqué sur « créer son compte ». Fransylva mettra alors votre fiche adhérente à jour et vous contactera ensuite rapidement pour vous permettre de poursuivre la procédure.

# Infos utiles



ADRESSES UTILES FRANSYLVA 07	
<p><b>FRANSYLVA 07</b>  <b>Président M. Gérard CHAURAND</b>  FRANSYLVA 07  95 avenue Georges Brassens CS 30418  26504 Bourg-lès-Valence cedex  Tél. : 07.49.24.76.49 <a href="mailto:fransylva07@gmail.com">fransylva07@gmail.com</a></p>	
<p>Section Sud Ardèche  FRANSYLVA 07  <a href="mailto:asamardeche@gmail.com">asamardeche@gmail.com</a></p>	<p>Groupement de Sylviculteurs  du Haut Vivarais  Mairie de Savas Le Village  07430 SAVAS  Le Président : René GAI  Tel : 06 32 22 74 18</p>
<p>Section Heyrieux  FRANSYLVA 07  <a href="mailto:Fransylva07@gmail.com">Fransylva07@gmail.com</a></p>	<p>Section Cévennes Ardéchoise  FRANSYLVA 07  <a href="mailto:Fransylva07@gmail.com">Fransylva07@gmail.com</a></p>

C.R.P.F. DROME ARDECHE	
<p>95, avenue Georges Brassens CS 30418  26504 Bourg lès Valence Cedex  Tél. 04.27.24.01.80 Fax : 04.27.24.01.82</p>	
<p>Bruno PASTUREL (Centre Sud)  2 place Simone Veil – BP 613  07006 PRIVAS Cedex  04.75.65.21.66/06.71.58.00.57  <a href="mailto:bruno.pasturel@crpf.fr">bruno.pasturel@crpf.fr</a></p>	<p>Dominique BALAY  <b>Ingénieure – Responsable Drôme-Ardèche</b>  Bureau : 04 27 24 01 80  Portable : 06 08 36 49 17  <a href="mailto:dominique.balay@cnpf.fr">dominique.balay@cnpf.fr</a></p>
<p>Cédric BAUDIMENT  (Nord Desserte)  04.77.39.17.14 / 06.08.36.45.56  <a href="mailto:cedric.baudiment@crpf.fr">cedric.baudiment@crpf.fr</a></p>	<p>Grégory NOUKY (Sud)  Portable : 07.64.41.60.76  <a href="mailto:gregory.nouky@cnpf.fr">gregory.nouky@cnpf.fr</a></p>

**Renseignements, contacts, réunions d'information, Commandes groupées, échanges d'expériences Assurance Responsabilité Civile Forêt Représentation des propriétaires forestiers... POUR ADHERER à une structure de la forêt privée, CONTACTER le secrétariat des structures de la forêt privée en ARDECHE :**  
**95 Av G. Brassens CS 30418 26504 Bourg-lès-Valence**

**Tél : 07.49.24.76.49 Permanence téléphonique les mercredis après-midi de 13h30 à 17h**

**Mail : [fransylva07@gmail.com](mailto:fransylva07@gmail.com)**

**COFORET**

Valérie Charroin Drôme  
45 rue GAMBETTA  
26140 ANNEYRON  
Port. 06 73 72 42 49

Benoit GARNIER Nord Ardèche  
Role  
07690 MAUVES  
Tél. : 04 75 07 61 62  
Port : 06 85 30 52 81

Nicolas GIRARD Sud Ardèche  
43 AV Paul Bruas  
07570 Lamastre  
Tel 04 75 06 65 94  
Port : 06 85 30 52 76

**EXPERTS FORESTIERS de France EFF**

Nicolas MONNERET  
Le Monteil  
07690 Saint Julien Vocance  
Tel : 04 75 33 83 90  
Port : 06 75 38 41 65  
[n.monneret@foret-bois.com](mailto:n.monneret@foret-bois.com)

.....  
Vincent GARAUD  
BP4  
07380 LALEVADE D'ARDECHE  
Port: 06 66 23 87 47  
[v.garaud@foret-bois.com](mailto:v.garaud@foret-bois.com)